

Patrick et Christine Temple Lecrenier

175, chemin des Chênes Verts

Carrignargues

30700 Uzès

À l'attention de Monsieur Jérôme Bonet

Préfet du Gard

Préfecture du Gard

1, rue Guillemette

30000 Nîmes

Objet : Projet d'extension du site Haribo à Uzès – Observations complémentaires relatives aux risques hydrauliques, environnementaux, paysagers et aux conséquences pour les riverains

Monsieur le Préfet,

Permettez-moi tout d'abord de vous prier de bien vouloir excuser cette nouvelle correspondance, qui vient compléter les observations déjà adressées concernant le projet d'extension et de transformation du site Haribo d'Uzès.

À mesure que nous prenons connaissance des caractéristiques de ce projet et de son environnement immédiat, plusieurs éléments suscitent une réelle inquiétude parmi de nombreux habitants de Carrignargues.

1. Les risques hydrauliques et environnementaux

Le risque d'inondation constitue, à nos yeux, un point particulièrement important.

Le secteur du Pont des Charrettes et de l'Alzon est historiquement exposé aux crues. Les événements de 1958, 2002 et du 20 octobre 2013 témoignent de la vulnérabilité de cette zone.

Dans ce contexte, l'augmentation des surfaces bâties et imperméabilisées, notamment du fait des bâtiments, voiries et parkings associés au projet, mérite une attention particulière quant à ses conséquences sur l'écoulement des eaux.

La question n'est pas seulement de savoir si les installations projetées sont elles-mêmes protégées contre l'inondation, mais également de vérifier que les aménagements réalisés ne conduisent pas à reporter ou à aggraver le risque sur les secteurs voisins et sur les habitations situées en aval.

Il conviendrait notamment de s'assurer que les modélisations hydrauliques réalisées prennent pleinement en compte les épisodes de crue les plus importants connus dans ce secteur ainsi que les effets cumulés de l'imperméabilisation des sols.

La situation de l'arche de décharge, dont l'obstruction ou le colmatage pourrait modifier les conditions d'écoulement des eaux en période de crue, nous paraît également devoir être examinée avec une attention particulière.

Il serait donc souhaitable que soient clairement précisées les mesures prévues pour garantir la transparence hydraulique du projet, ainsi que les dispositifs d'entretien destinés à prévenir tout risque de colmatage ou d'obstruction des ouvrages d'évacuation.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la gestion des eaux pluviales et des effluents liés à l'activité industrielle, et sur les garanties apportées afin d'éviter toute incidence sur la qualité des eaux de l'Alzon et, plus généralement, sur le milieu naturel environnant.

La question de l'actualité des données utilisées dans les études hydrauliques et environnementales nous paraît également essentielle. Compte tenu de l'évolution récente des phénomènes météorologiques extrêmes, il nous semblerait important que l'autorisation du projet repose sur des données suffisamment récentes et représentatives de la situation actuelle.

2. Un impact paysager particulièrement préoccupant pour Carrignargues

Un autre aspect du projet nous paraît devoir faire l'objet d'une attention beaucoup plus importante : l'élévation projetée du bâtiment, dont la hauteur passerait d'environ 11,50 mètres à 22 mètres, à proximité immédiate du quartier de Carrignargues.

Il convient de souligner que le parking destiné aux visiteurs, qui constitue l'accès visible et en quelque sorte la vitrine du site Haribo, ne fait pas l'objet des mêmes critiques. Cet espace est vaste, accessible, arboré et s'intègre relativement bien dans le paysage.

La situation est en revanche très différente sur les secteurs situés du côté du chemin de Carrignargues et du chemin de la Cascade.

C'est précisément depuis ces secteurs résidentiels que l'impact de l'extension industrielle apparaît particulièrement préoccupant.

Le quartier de Carrignargues est régulièrement présenté comme un secteur participant à la qualité paysagère et au caractère particulier d'Uzès. Dans ce contexte, l'édification d'une construction industrielle atteignant 22 mètres de hauteur, à la limite immédiate de ce quartier, constituerait une modification particulièrement importante de la perception du paysage.

Une telle hauteur créerait une masse bâtie considérable, dont l'impact visuel dépasserait largement le seul périmètre de l'emprise industrielle. La proximité des habitations et la situation du bâtiment dans le paysage rendent cet impact particulièrement sensible pour les riverains de Carrignargues.

Nous nous interrogeons donc légitimement sur la nécessité de retenir une hauteur aussi importante.

Une implantation différente ou un bâtiment présentant une hauteur moindre ne pourrait-il pas permettre de répondre aux besoins d'extension de l'entreprise tout en réduisant significativement son impact sur le paysage et les habitations voisines ?

Cette question nous paraît d'autant plus légitime que le site Haribo dispose d'un environnement urbain et paysager particulièrement sensible.

Au-delà de l'impact visuel, il convient également de prendre en considération le risque de dévalorisation des biens immobiliers directement exposés à cette nouvelle masse bâtie, ainsi que la perte potentielle de qualité du cadre de vie pour les riverains.

Nous estimons donc indispensable que l'impact paysager de cette construction soit évalué non seulement depuis l'intérieur du site industriel ou depuis ses accès principaux, mais également depuis les habitations, voies et points de vue du quartier de Carrignargues et du chemin de la Cascade.

Nous souhaiterions notamment que soient produites, si elles ne l'ont pas déjà été, des simulations visuelles permettant d'apprécier objectivement la perception du bâtiment de 22 mètres depuis les secteurs résidentiels concernés.

3. L'augmentation du trafic et les nuisances pour les riverains

À ces préoccupations s'ajoutent les conséquences directes du projet pour les habitants de Carrignargues.

L'augmentation annoncée du trafic de poids lourds, notamment sur le chemin de Carrignargues et aux abords du Pont des Charrettes, soulève des questions évidentes de sécurité.

Cet axe est étroit et n'apparaît pas adapté à une augmentation importante de la circulation de véhicules lourds.

Au-delà de la sécurité routière, cette augmentation du trafic entraînerait nécessairement des nuisances sonores supplémentaires, ainsi qu'une dégradation de la tranquillité et de la qualité de vie des riverains.

Il nous paraît donc nécessaire que les conséquences de cette augmentation du trafic soient évaluées de manière précise, en tenant compte non seulement de la circulation

générale autour du site, mais également de la situation particulière des voies empruntées par les riverains.

4. La consommation d'eau et les ressources naturelles

Enfin, l'augmentation de l'activité industrielle projetée pose également la question de la consommation d'eau et, plus largement, de l'utilisation des ressources naturelles dans un territoire régulièrement confronté à des périodes de sécheresse et de restrictions.

Cette question nous paraît d'autant plus importante que l'évolution climatique récente conduit à s'interroger sur la disponibilité future de la ressource en eau.

Nous souhaiterions donc que soient clairement précisées les consommations supplémentaires induites par le projet et les mesures prévues pour les maîtriser.

5. Une demande de réexamen au regard de la proximité des habitations

Nous ne contestons naturellement pas la présence historique de l'entreprise Haribo à Uzès ni son importance économique pour le territoire.

Notre démarche consiste simplement à demander que l'ampleur du projet envisagé et ses conséquences soient appréciées avec toute la rigueur nécessaire, notamment au regard de la proximité immédiate des habitations de Carrignargues.

Le développement économique du site ne devrait pas avoir pour conséquence de faire supporter à un quartier résidentiel une transformation aussi importante de son environnement paysager, de ses conditions de circulation et, potentiellement, de son cadre de vie.

Nous regrettons également que les nombreuses observations formulées par les riverains semblent, à ce stade, ne pas avoir conduit à une réflexion suffisamment approfondie sur des solutions alternatives permettant de réduire les impacts du projet.

S'agissant en particulier du bâtiment dont la hauteur pourrait atteindre 22 mètres, nous demandons qu'une solution moins élevée soit sérieusement étudiée, dès lors qu'elle permettrait de préserver davantage le paysage et les habitations voisines tout en répondant aux besoins de développement du site industriel.

Nous souhaitons en conséquence que l'ensemble des risques hydrauliques, environnementaux, routiers et paysagers soit examiné de manière approfondie avant toute décision définitive, et que les garanties nécessaires soient apportées aux habitants concernés.

Nous vous demandons également de bien vouloir considérer les observations des riverains non comme une opposition au principe même de l'activité de l'entreprise, mais comme une demande légitime visant à rechercher un équilibre entre développement

industriel, protection du cadre de vie, préservation du paysage et sécurité des populations riveraines.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations complémentaires et vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération

Christine et Patrick Temple-Lecrenier